



**SAINT-MARTIN-DE-CRAU**  
P R O V E N C E

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 013-211300975-20240314-DELIB037\_24-DE



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

**Séance du 14 MARS 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de*  
**M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune**

**Présents :** Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – THOMSEN Guillaume – SALVAT Rachel – VARELA Nicolas – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy –

**Absent(s) excusé(s) avec pouvoir :** Mmes et MM. VINCENTELLI Geneviève – PERRET Christophe – GUIBERT-ESTIENNE Marion – FALCHERO Guillaume – BOUALEM Sofiane – ISNARD Robert – BESANÇON Julien

**Absent(s) excusé(s) :** /

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

**N° 37/24 - Actualisation de la tarification des services funéraires - Prestations de crémation**

**Rapporteur : Mme AMSELEM**

La Métropole d'Aix-Marseille Provence, compétente en matière de crématorium, a souhaité mettre en place une procédure spécifique pour le règlement des prestations réalisées par les crématoriums intercommunaux.

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle impose désormais que le règlement des frais de crémation soit effectué directement par les opérateurs funéraires.

Afin de continuer à proposer aux familles des prestations funéraires répondant à leurs attentes, il est nécessaire que le Service Municipal des Pompes Funèbres intègre les tarifs métropolitains s'agissant des prestations de crémation.

Il convient donc de modifier la délibération n°120/23 du 6 novembre 2023 et d'actualiser les tarifs du service funéraire municipal en créant ceux correspondant aux prestations du crématorium de Martigues.

Le Service Municipal des Pompes Funèbres refacturera ces prestations aux familles.

Crématorium de Martigues	Tarifs en € HT	Tarifs en € TTC
Crémation sans hommage	545,00	654,00
Crémation reliquaire < 1.5 m	193,59	232,31
Crémation reliquaire > 1.5 m	291,69	350,03
Location salle de recueillement avec hommage	96,03	115,24
Dispersion des cendres	27,66	34,57
Dépôt d'urne-location mensuelle	9,42	11,30

En conséquence, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- 1- Approuver l'actualisation des tarifs du Service Municipal des Pompes Funèbres de Saint-Martin-de-Crau telle que présentée dans le corps du rapport,
- 2- Préciser que ces prix seront applicables immédiatement.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 14 mars 2024.

Christophe LAUFRAY  
Le Maire  
Le Président de séance



Martine AMSELEM  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

